SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un accord-cadre.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération - RELANCE

4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération et plus spécifiquement dans ses piscines.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et dans le document financier.

Il s'agit d'un accord-cadre de travaux.

Code NUTS : FRF12
Lieu(x) d'exécution : Territoire de Saint-Louis Agglomération et plus précisément VILLAGE-NEUF (68128) et SAINT-LOUIS (68300).

5. Forme de l'accord-cadre :

Les prestations donnent lieu, à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 – 1 ; R2161 – 1 à 6 et R2161 – 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

ANNEE D'EXECUTION	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL (€ HT)
2024	Sans	140 000,00 €
2025		50 000,00 €
2026		50 000,00 €
2027		50 000,00 €

6. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45 43 10 00-7	Carrelage
45 43 11 00-8	Carrelage de sols
45 43 12 00-9	Carrelage mural
45 43 21 00-5	Travaux de pose de revêtements de sols

7. Durée de l'accord-cadre – délai d'exécution des prestations :

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'au 31 décembre 2024. Par la suite, il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur pourra toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins 3 mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnité.

Le(s) délai(s) d'exécution des prestations est (sont) précisé(s) dans chaque bon de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

Il est toutefois précisé que les travaux devront majoritairement être réalisés durant les périodes de fermeture des équipements. Ces périodes sont précisées dans le CCTP.
Le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser les prestations dans les délais impartis, tout en respectant les préconisations des matériaux employés, sous peine de se voir appliquer des pénalités.

8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.

- Prestation divisée en lots : Non

- Les variantes sont autorisées : Non
  Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
  Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.

- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront à fixer ultérieurement. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.
  - Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
  - Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique.

- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération

- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
  Délai global de paiement : 30 jours.

- Les prix sont révisables dans les conditions du CCAP.

- Cautionnement et garanties exigées : Il est prévu une retenue de garantie dans les conditions du CCAP.

- Une avance est accordée au titulaire dans les conditions du CCAP.

9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

10. Conditions de participation :

Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

11. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	60 %
2	Valeur technique	40 %

12. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

Le Président pourra décider à tout moment de déclarer sans suite la consultation.

13. Date limite de réception des offres :

Vendredi 22 mars 2024 à 12h00

14. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 8 mars 2024